

COMITÉ DE L'ÉLECTION DE YAMASKA

M. Casault propose que le Comité de l'élection de Yamaska ait la permission de s'ajourner jusqu'au 1^{er} juin prochain.

L'INSPECTION DES VAPEURS

Sur la motion de **Sir J. A. Macdonald** le projet de loi concernant l'inspection des navires à vapeur est étudié en comité; le bill est modifié, lu pour la 3^e fois et adopté.

DE NOUVEAU EN COMITÉ DES SUBSIDES

L'hon. M. Rose propose l'adoption du reste des crédits sauf ceux qui ont trait à la milice et aux canonnières, lesquels sont réservés jusqu'après l'étude du bill de la milice, et deux autres postes de dépense ayant trait à la législation impériale sur la confédération ainsi qu'aux traitements et aux dépenses générales à l'égard des douanes. Il profite de l'occasion pour fournir, en réponse au député de Lambton, des explications sur le n^o 110—dépenses imprévues, \$100,000. D'abord, on ne sait pas très bien s'il faut les imputer au compte du Dominion ou à celui des provinces. En outre, il y a plusieurs chefs de dépenses relatifs aux Basses Provinces dont le gouvernement du Dominion n'est pas très au courant et pour lesquelles il a donc dû prévoir une assez forte marge. La troisième raison d'être de ce poste pour dépenses imprévues, ce sont les dispositions rigides de la loi sur la vérification.

M. Mackenzie profite de l'occasion pour signaler au Gouvernement une question qu'il a remise jusqu'au dernier moment dans l'espoir que ce dernier éclaircisse la Chambre à ce sujet. Il veut parler de la somme de \$50,000 accordée aux victimes de l'incendie de Québec. Où a-t-on pris cet argent?

L'hon. M. Rose répond qu'on l'a obtenu par décret du conseil. Le Gouvernement a estimé qu'il existait un état d'urgence justifiant le versement de cette somme.

M. Mackenzie dit qu'on aurait dû en rendre compte au Parlement. Il s'oppose à ce que les ministres passent ainsi outre aux dispositions de la Loi sur la vérification. Cette sauvegarde est absolument inutile si on va l'écarter systématiquement.

L'hon. M. Rose soutient que les ministres s'estimaient justifiés d'accorder cette allocation. Il dit qu'on présentera tôt dans la prochaine session un rapport indiquant le détail des dépenses effectuées sous la rubrique des frais imprévus.

L'hon. M. Holton craint qu'étant donné la conduite des ministres, le projet de loi sur la vérification, dont on avait dit tant de bien, ne se révèle une des mesures les plus coûteuses jamais adoptées par la Chambre. Les ministres ne cessent de dire: «Donnez-nous de fortes sommes à dépenser—les dispositions de la Loi sur la vérification sont très rigoureuses et par conséquent on peut en toute sûreté nous confier de fortes sommes.» Mais si la Loi sur la vérification devait rendre tous les services que les honorables vis-à-vis en attendent, et en toute occasion, ce serait nettement l'une des mesures les plus coûteuses que le Parlement ait jamais adoptées.

M. Jones s'oppose à ce que le Gouvernement ne cesse de passer outre aux lois du Parlement quand il le juge à propos.

Le crédit est adopté et les autres crédits, à l'exception des crédits 115 et 117, sont réservés.

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR

L'hon. M. Howland propose la 2^e lecture de l'amendement apporté par le Sénat au projet de loi constituant le ministère du Revenu de l'intérieur.

L'hon. M. Dunkin propose le renvoi du débat à une séance ultérieure. Adopté.

LE TRAITEMENT DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Sur la motion de **M. Dufresne**, le projet de loi fixant le traitement du gouverneur général est lu pour la 3^e fois et adopté.

PROJET DE LOI CONCERNANT LA FONCTION PUBLIQUE

Sur la motion de **l'hon. M. Rose**, le projet de loi concernant la fonction publique est lu pour la 2^e fois.

La séance est levée à six heures.

Séance du soir**DE NOUVEAU EN COMITÉ DES SUBSIDES**

L'hon. M. Rose demande au député de Lambton de permettre que les crédits qui ont été réservés soient adoptés, à condition qu'un débat ait lieu sur la question de l'adoption.

M. Mackenzie y consent, à condition que la question d'adoption soit soumise à la Chambre à une heure raisonnable pour permettre que ce débat ait lieu.